

IGC meeting 1 October 2014

The IGC met in Paris on 1 October 2014

With regard to the economic regulation of the Channel Tunnel:

- it prepared a public consultation on the draft bilateral regulation for transferring the regulatory body functions for the tunnel from the IGC to the two national regulators, ARAF and ORR, in accordance with Directive 2012/34/EU.
- it completed preparation of the stakeholder workshop to be held in Lille on 9 October on "non-tariff barriers to access for railway undertakings to the tunnel"

With regard to tunnel safety:

- it noted an update on the draft study it has commissioned about tunnel evacuation and possible improvements to evacuation procedures in the Channel Tunnel
- it discussed the schedule and detailed process of authorisation of new Siemens e320 trains, with a representative of Eurostar
- it approved and sent its annual safety report to the European Railway Agency

Regarding the security of the tunnel

- it validated the safety requirements applicable to new Siemens e320 trains
- it discussed the problem of migrants at Calais and ways to strengthen the protection of the tunnel against intrusion, with representatives of Eurotunnel
- it validated new transitional control provisions concerning the admission of light commercial vehicles on tourist shuttles

Réunion de la CIG le 1er octobre 2014

La CIG s'est réunie le 1^{er} octobre 2014 à Paris.

Concernant la régulation économique du tunnel sous la Manche,

- elle a préparé une consultation publique sur le projet de règlement binational destiné à transférer les fonctions d'organe de contrôle pour le tunnel de la CIG aux deux régulateurs nationaux, l'ARAF et l'ORR, conformément à la directive 2012/34/UE.
- elle a achevé la préparation de l'atelier des parties prenantes qui se tiendra à Lille le 9 octobre sur le thème « obstacles non tarifaires à l'accès des entreprises ferroviaires au tunnel »

Concernant la sécurité du tunnel

- elle a fait le point du projet d'étude qu'elle a commandité au sujet des évacuations sous tunnel et des améliorations éventuelles à apporter aux procédures d'évacuation dans le tunnel sous la Manche
- elle s'est entretenue avec le représentant d'Eurostar sur le calendrier et le contenu du processus d'autorisation des nouveaux trains Siemens e320
- elle a approuvé et transmis à l'Agence ferroviaire européenne son rapport de sécurité annuel

Concernant la sûreté du tunnel

- elle a validé les exigences de sûreté applicables aux nouveaux trains Siemens e320
- elle s'est entretenue avec les représentants d'Eurotunnel du problème des migrants à Calais et des moyens de renforcer le dispositif de protection du tunnel contre les intrusions
- elle a validé de nouvelles dispositions transitoires de contrôle concernant l'admission des véhicules commerciaux légers sur les navettes tourisme